

 <p>ACADÉMIE DE MAYOTTE Liberté Égalité Fraternité</p>	FICHE DE POSTE
Division des personnels administratifs Délégation de Région Académique à l'éducation artistique et à l'Action Culturelle (DRAAC)	Conseiller Pédagogique Départemental (CPD) Mission « Éducation Artistique et Culturelle » (EAC) Année scolaire 2022-2023
dpa@ac-mayotte.fr daac@ac-mayotte.fr / 06 39 03 61 81	<p style="color: red;">Les candidatures, accompagnées d'une lettre de motivation et d'un <i>curriculum vitae</i> (CV), doivent être envoyées avant le 1^{er} novembre 2022.</p> <p style="color: red;">Pour toute communication, écrire conjointement aux deux adresses ci-contre.</p>

Le Conseiller pédagogique départemental (CPD) en charge de la mission « Éducation artistique et culturelle » (EAC) exercera sa mission sous l'autorité de l'Inspecteur d'Académie – Directeur Académique Adjoint des Services de l'Éducation Nationale (IA-DAASEN) et en lien fonctionnel avec l'Inspecteur de l'Éducation Nationale Adjoint (IENA) au DAASEN, le Délégué de Région Académique à l'éducation artistique et à l'Action Culturelle (DRAAC) et l'IEN en charge de l'EAC à l'échelle académique pour le 1^{er} degré.

<p>Textes de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Circulaire n° 2015-144 du 21 juillet 2015 (MENE1516648C) ; ▪ décret n° 2015-883 du 20 juillet 2015 relatif à la fonction de maître formateur et de conseiller pédagogique dans le premier degré ; ▪ décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du premier degré.
<p>Durée :</p> <p>Un an (année scolaire 2022-2023) renouvelable.</p>
<p>Taux horaire :</p> <p>Temps plein ; pour les professeurs en exercice, décharge complète de cours et affectation au rectorat.</p>
<p>Profils recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Professeur titulaire ou contractuel dans le 1^{er} ou le 2nd degré (pour le 2nd degré, les professeurs de toutes les disciplines peuvent se porter candidats) ; ▪ conseiller pédagogique de circonscription ; ▪ expérience souhaitée d'au moins trois ans d'enseignement ; ▪ de préférence titulaire du CAFFA ou du CAFIPEMF.
<p>Désignation :</p> <p>Nomination par le recteur sur proposition d'un jury académique.</p>
<p>Descriptif de la mission :</p> <p>Le CPD en charge de la mission EAC est placé sous l'autorité hiérarchique de M. l'IA-DAASEN. Il travaille en lien fonctionnel et en étroite collaboration avec l'IENA, le DRAAC et l'IEN en charge de l'EAC à l'échelle académique. Il est membre du Comité de pilotage académique EAC animé par le DRAAC.</p> <p>Affecté au rectorat de Mayotte avec possibilité de télétravail, il intervient dans les écoles et les circonscriptions de l'ensemble du territoire.</p>

Le CPD en charge de la mission EAC est force d'impulsion et de proposition ; il conseille les circonscriptions, les inspecteurs, les Conseillers pédagogiques de circonscription (CPC), les directeurs d'école et les professeurs à propos des actions EAC pouvant être conduites en classe, de la maternelle au cycle 3. Il contribue à analyser les besoins des équipes enseignantes et à y proposer des solutions. Il élabore des documents pédagogiques adaptés à ces besoins et assure leur diffusion.

En partenariat avec le DRAAC, il anime le réseau des Conseillers pédagogiques de circonscription (CPC) en charge de l'EAC. Il contribue à l'inventaire des ressources locales (salles, matériel divers, ressources humaines, etc.).

Il guide et conseille tout particulièrement les professeurs des écoles, les directeurs d'école et les inspections dans le cadre de l'appel à projets EAC commun DAC-rectorat piloté par le DRAAC pour ce qui concerne le rectorat.

Il collabore étroitement avec le DRAAC et l'IEN en charge de l'EAC à l'échelle académique pour assurer le suivi et le bon déroulement sur le terrain des principaux dispositifs académiques et nationaux en matière d'EAC dans le premier degré, notamment :

- « Écoles et cinéma » ;
- « Création en cours » ;
- l'ensemble des projets portés par l'Agence Régionale du Livre et de la Lecture (ARLL, notamment « Des écoles et des livres », « Jury Jeunes Lecteurs », « Binti la bavarde », « Dessine-moi une histoire », etc.) ;

Cette liste étant non exhaustive.

Il contribue aux actions de formations pilotées par le DRAAC et l'IEN en charge de l'EAC à l'échelle académique et destinées aux professeurs des écoles, aux directeurs d'école et aux CPC dans le domaine de l'EAC.

En lien étroit avec le DRAAC et l'IEN en charge de l'EAC à l'échelle académique, il prend contact avec les principales institutions, structures et associations artistiques et culturelles du territoire ou de l'extérieur pour proposer des actions EAC aux écoles et aux professeurs de l'académie.

Tout au long de l'année, il informe les services concernés au rectorat de l'état d'avancement de ses missions. À la fin de chaque année scolaire, il adresse à l'IA-DAASEN un rapport d'activité qu'il transmet également à l'IENA, au DRAAC et à l'IEN en charge de l'EAC à l'échelle académique.

Qualités attendues :

- Intérêt poussé pour la culture dans tous ses domaines ;
- Forte autonomie, excellente organisation, capacité à prioriser les tâches à accomplir ;
- Capacité à prendre des initiatives et à être force de proposition ;
- Grande réactivité et disponibilité, capacité à répondre rapidement aux demandes des professeurs, des écoles, des circonscriptions, des partenaires extérieurs et des collaborateurs au rectorat ;
- Connaissance approfondie du système éducatif et notamment des textes régissant l'éducation artistique et culturelle ;
- Qualités rédactionnelles et d'expression orale ;
- Sens du travail en équipe et de la communication, aisance relationnelle ;
- Responsabilité, capacité à rendre compte des actions menées.